

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 850

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouveau projet-mammouth ...

■ (jd) L'idée d'une agglomération genevoise de 800 000 habitants est aujourd'hui abandonnée. Ou du moins n'est-elle plus ouvertement prônée. Discours et programmes politiques préconisent plutôt une croissance qualitative, sans d'ailleurs que le contenu de cet adjectif soit clairement explicité.

Mais les programmes ont bien de la peine à marquer la réalité de leur empreinte. Favorisé par une situation financière saine, le développement des infrastructures se poursuit à un rythme soutenu: le territoire genevois est le plus grand chantier du pays. Et l'option du qualitatif n'empêche pas les autorités de saisir chaque occasion pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et la création de places de travail, malgré l'assèchement du marché de l'emploi.

L'actualité récente illustre le peu de poids des déclarations d'intention lorsqu'un projet précis se présente. L'UBS a décidé de regrouper ses activités administratives; dans ce but elle a acquis des terrains dans la zone industrielle des Acacias. Mais les bâtiments prévus sont situés en partie dans une zone réservée aux activités secondaires, et de part et d'autre d'une rue. D'où l'intervention du Grand Conseil qui doit modifier le régime des zones et octroyer une concession d'utilisation du domaine public afin que l'UBS puisse relier ses bâtiments sous et au-dessus de la rue.

Le projet représente un investissement de 420 millions de francs pour 3000 places de travail, dont 1200 prévues pour le développement à moyen et long terme. Certes, le droit d'intervention du Grand Conseil dans cette affaire est en quelque sorte accidentel, justifié par la situation et la configuration de la parcelle. Néanmoins, l'occasion était bonne de débattre et de fixer quelques options en matière de développement du canton. Cette occasion, le Législatif n'a pas cru bon de la saisir et a expédié l'affaire au pas de charge.

Pourtant le rapport de minorité, rédigé par un député écologiste, pose toute une série de questions de première importance. Le rôle du tertiaire à Genève (plus de 75% des em-

ploi); l'absence d'un réservoir de main-d'oeuvre sur le territoire cantonal et les problèmes de logement et de transports liés à la création de nouveaux emplois; l'impact d'un projet de cette importance sur le prix des terrains et la difficulté pour les petites entreprises industrielles et artisanales de résister à cette concurrence; la conception architecturale du projet qui impose l'utilisation d'un niveau entier en sous-sol pour les installations de climatisation, grandes consommatrices d'énergie; la construction de cinq niveaux en sous-sol qui va porter atteinte à la nappe phréatique superficielle et où une soixantaine de personnes seront occupées à demeure; une liaison dite "technique" en sous-sol, mais dont

les dimensions - 21 mètres de haut, 53 de long et 12 de large - constituent manifestement un usage abusif du domaine public.

Le rythme forcené de la procédure laisse l'observateur perplexe. Dépôt des projets de loi par le Conseil d'Etat le 19 décembre; unique séance de commission le 7 janvier, rédaction rapide du rapport pour que le Grand Conseil puisse se prononcer en janvier encore. Visiblement l'UBS est pressée. La commission parlementaire a adopté la modification de zone - 7 janvier - avant même l'échéance du délai de recours prévue par la loi sur l'aménagement du territoire - 15 janvier. Ce qui en dit long sur l'importance attribuée par les députés à d'éventuelles oppositions.

Espérant ouvrir le débat escamoté par le Grand Conseil, le parti écologiste genevois a décidé de lancer le référendum.

... quand on pourrait décentraliser

■ (wl) Selon les spécialistes qui y travaillent, l'essor des télécommunications est appelé à modifier totalement notre vie quotidienne et à bouleverser le rythme "métro-boulododo" des grandes agglomérations.

C'est ainsi qu'une bonne partie des bureaux situés au centre des villes pourraient être remplacés par des postes de travail en banlieue ou même en zone rurale, grâce à la télébureautique qui rendra superflu le mouvement pendulaire. Achat à distance et télé-banking remplaceront les grandes expéditions au supermarché. Managers et politiciens se "rencontreront" par télé-conférence. Les petites entreprises, même en région de montagne, auront le vent en poupe: reliées entre elles par un réseau dense de télécommunications, elles pourraient profiter de tous les avantages des "grandes boîtes" sans souffrir de leur inertie. Science-fiction ou perspectives réalistes? Un groupe de chercheurs de l'EPFZ a décidé d'explorer ces voies nouvelles. Leur projet, baptisé MANTO (1), est une exploration théorique avec expérimentations pratiques des potentiels des télécommunications et de leur influence possible sur le développement futur de l'habitat, de l'urbanisation et des transports en Suisse. Prudents

comme la prophétesse grecque qui a donné son nom à leur projet, les auteurs du rapport ne prétendent pas que les nouvelles technologies trouveront leur marché avec certitude: deux des trois scénarios proposés décrivent une Suisse de l'an 2025 qui serait restée sceptique, voire réticente à l'égard des télécommunications.

En attendant, et dans l'avenir immédiat, les nouvelles technologies pourraient permettre la déconcentration de nombreux postes de travail dans le tertiaire. Les obstacles et les résistances semblent devoir venir du milieu économique, particulièrement de l'attitude des managers et des employés. Concentration spatiale, concentration des décisions et du contrôle économique et social forment aujourd'hui le modèle dominant dans le tertiaire. Dans quelle mesure les chances nouvelles qu'offrent les télécommunications parviendront-elles à faire leur chemin dans cet édifice rigide? Autre question, les techniques nouvelles serviront-elles au développement ou à la dégradation des relations humaines? La discussion est ouverte.

(1) MANTO publiera, en février, une version française de son rapport final. S'adresser à: Projekt MANTO, Institut IVT, ETH Höggerberg, 8039 Zurich.